

COMITÉ DE VIGILANCE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À NEUVILLE, LE MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 À 15 H AU BUREAU DE LA RÉGIE ET PAR VISIOCONFÉRENCE MICROSOFT TEAMS

Sont présents :	M. Claude Sauvé, président	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
	Mme Sylvie Béland	MRC de Portneuf
	Mme Guylaine Bernard	TCEP – Par visioconférence Teams
	Mme Marie-Krystine Beauregard	Ville de Neuville
	Mme Mino Maria Andriamidolasoa	Ville de Neuville
	M. David Loranger-King	RRGMRP, directeur général
	Mme Élane Verret	RRGMRP, directrice générale adjointe et secrétaire du comité
	Mme Anne-Marie Giroux	RRGMRP, opératrice de l'usine de lixiviat
	Mme Maude Durand	RRGMRP, Chargée de projet
	Mme Christine Corbin	RRGMRP, secrétaire substitut du comité
Sont absents :	M. Roméo Girard	Représentant des citoyens de la Ville de Neuville

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE BÉLAND IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant à l'item *Affaires diverses* le sujet suivant :

- a) Réduction à la source

2. PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Les différents intervenants du comité de vigilance se présentent à tour de rôle.

3. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2023

M. Loranger-King passe en revue les sujets discutés lors de la réunion du 6 novembre 2023 et rappelle que le compte-rendu est déjà approuvé par les membres selon les règles de fonctionnement.

3.1 Suivi

Aucun. Les suivis sont ramenés à l'ordre du jour de la présente rencontre.

4. PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE

4.1. Nomination d'un président d'assemblée en l'absence du président

Mme Élane Verret informe les membres du comité qu'en l'absence du président, il serait pertinent de nommer un président d'assemblée au besoin. Si l'ensemble des membres sont favorables, cette procédure sera ajoutée à la politique du comité de vigilance.

Les membres du comité sont favorables à cet ajout de procédure.

5. GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

5.1 Suivi des signalements d'odeur

M. Loranger-King confirme que pour les deux dernières années, on remarque très peu de signalements d'odeurs. Cependant, dans les dernières semaines, la Régie a reçu quelques signalements et le ministère a également informé la Régie qu'il avait aussi reçu quelques signalements à cet effet. La Régie et son équipe effectuent une veille et un suivi lorsque des odeurs sont présentes sur le site et afin de valider si tous les équipements fonctionnent normalement.

La Régie est consciente des désagréments que les odeurs engendrent pour les municipalités limitrophes du lieu d'enfouissement technique de Neuville et qu'elle demeure à l'affût que ceux-ci soient moindres afin que l'impact résiduel soit inexistant.

La Régie a mis en place différents projets afin d'en atténuer l'impact entre autres, en maintenant le projet en collaboration avec la Ville de Québec et le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ) pour utiliser 5 000 tonnes métriques supplémentaires de cendres de l'incinérateur comme matériel de recouvrement alternatif en 2024. La Régie a pu constater une baisse du taux d'émission de H₂S en utilisant ce matériel alternatif, mais que le captage du H₂S sature dans les zones d'émissions plus concentrées.

En plus de ce projet de mesure et de réduction des émissions surfaciques, un projet d'optimisation du réseau du biogaz au niveau des puits de captage a été lancé en prévision de la transformation du biogaz en gaz naturel renouvelable (GNR). Ce projet est relié à l'entente relative à la gestion et la valorisation des gaz d'enfouissement du lieu d'enfouissement technique de Neuville en partenariat avec Carbonaxion.

Mme Marie-Krystine Beauregard demande à la Régie, si elle reçoit d'autres signalements que ceux pour les odeurs, comme par exemple des nuisances au niveau du bruit, de la circulation lourde plus dense ou autre.

M. Loranger-King précise que la Régie n'a pas reçu d'autre type de signalement.

5.2 Projets pilotes

Mme Maude Durand fait part au comité qu'un projet pilote de recherche en partenariat avec le Centre National en Électrochimie et en Technologies environnementales inc. (CNETE) du cégep de Shawinigan sur la réduction des sources de contamination atmosphérique et sonore seront réalisées au lieu d'enfouissement technique de Neuville.

Mme Durand précise que ce projet permettrait de développer des méthodes d'évaluation de l'impact sur la pollution atmosphérique des mesures de la gestion du lieu d'enfouissement technique (LET) de Neuville, plus spécifiquement sur la composition du recouvrement journalier des cellules et de la captation du biogaz.

Ce projet est innovateur puisqu'il viendra documenter de façon appliquée certains constats faits ces dernières années au niveau du captage des émissions grâce aux matériaux de recouvrement journalier ainsi que l'optimisation du système de captage des biogaz. Monsieur Antonio Avalos Ramirez, chercheur en bioprocédés et son co-chercheur Monsieur Zhi Chen, professeur en génie de l'environnement à l'Université de Concordia, réaliseront ce projet de recherche.

Mme. Guylaine Bernard demande à la Régie, quel est l'équivalent de CO₂ que le site d'enfouissement technique de Neuville, génère annuellement. Mme Élane Verret propose que la Régie dépose cette information à la prochaine rencontre du comité de vigilance étant donné qu'elle ne détient pas cette information à ce moment.

6. TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2024 ET PRÉVUS EN 2025 AU LET

6.1 Construction de la cellule numéro 4

M. Loranger-King informe le comité que la Régie reporte les travaux qui étaient prévus à l'automne 2024 de la cellule numéro 4 au printemps 2025. Cette situation est causée en partie par des délais d'analyse de la demande d'autorisation ministérielle ainsi qu'une nouvelle étude de phase 2 qui est dorénavant exigée par le ministère pour mener à terme le projet.

M. Loranger-King précise qu'il y a eu une diminution d'environ 10 % des matières enfouies au lieu d'enfouissement technique en 2024 (environ 5 000 TM). Cette diminution va permettre de prolonger la durée d'enfouissement de la cellule numéro 3C et de pallier le report de la construction de la cellule numéro 4.

La Régie a également procédé à la réhabilitation de son réseau de captage souterrain du lixiviat au printemps 2024 afin de le conserver en bon état.

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS D'ANALYSES D'EAU (disponible sur le site internet de la Régie)

M. Loranger-King rappelle que les résultats sont disponibles sur le site internet de la Régie à la section Comité de vigilance.

Mme Anne-Marie Giroux, opératrice de l'usine de lixiviat du lieu d'enfouissement technique de Neuville et chimiste, indique que les résultats sont satisfaisants et dans les normes du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des Parcs (MELCCFP).

Elle précise que les paramètres de coliformes fécaux et de phosphore sont fournis sans qu'aucune norme prescrite ne soit exigée en vertu du règlement.

M. Loranger-King informe également le comité de vigilance que lors de la prochaine rencontre, des statistiques sur les objectifs environnementaux de rejets (OER) pourront être partagés afin de mieux comprendre ces objectifs, le comité pourra alors constater que les résultats de ces OER démontrent que le risque environnemental associé à l'eau rejetée au cours d'eau demeure faible.

M. David Loranger-King informe les membres du comité de vigilance que la Régie a commencé à suivre également certaines analyses sur les PFAS, communément appelés les polluants éternels, puisqu'il s'agit d'une préoccupation émergente des dernières années. La Régie analyse par ailleurs des données obtenues du MELCCFP afin de déterminer quel serait le plan d'action pour minimiser leur impact compte tenu qu'il n'y a aucune norme au Québec pour ces composés. À la demande de M. Sauvé, la Régie soumettra ces données au comité de vigilance lors de la prochaine rencontre.

M. Loranger-King indique également que la Régie a débuté un projet de phytoremédiation par la plantation de saules qui permettra de filtrer une quantité importante du lixiviat plutôt que de passer par l'usine de traitement. Ce projet entrera en opération en 2025.

8. AFFAIRES DIVERSES

a) Réduction à la source

Mme Bernard demande à la Régie ce qu'elle fait concrètement pour favoriser la réduction à la source et souligne l'importance de cette stratégie de gestion des matières résiduelles, considérant que la matière résiduelle qui n'est pas générée est la moins coûteuse à gérer.

M. Loranger-King précise que la Régie fait notamment de la sensibilisation dans les différents médias (radio, réseaux sociaux, journal local, journaux municipaux), développe de nouveaux projets de valorisation des matières résiduelles, s'implique dans les différents événements des municipalités desservies et donne des ateliers dans les écoles. Tout cela, dans le but de détourner le maximum de matières de l'enfouissement.

D'autre part en 2025, la modernisation de la collecte sélective, l'élargissement de la consigne ainsi que les nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) devraient permettre une nouvelle conscientisation à l'enjeu de la gestion des matières résiduelles.

La REP est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie. Ainsi, le règlement mis en place par Recyc-Québec imposera des cibles selon la hiérarchie de la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. C'est une façon de prioriser les actions pour gérer les matières résiduelles de façon à maximiser l'impact positif.

9. PROCHAINE ASSEMBLÉE

Les membres conviendront de tenir la prochaine assemblée du comité de vigilance dans le cadre d'une visite terrain, avant les vacances d'été 2025. Un sondage sera transmis en temps opportun.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**SUR LA PROPOSITION DE MME GUYLAINE BERNARD,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée à 16 h 10.

Claude Sauvé, Président

Élaine Verret, Secrétaire du comité